

# ARRETE MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

**AR20191204**

Objet :

**AR20191204**

**Objet :**

**AUTORISATION  
STATIONNEMENT  
SAS POLE TAXIS**

**Vu** le contrat de location-gérance conclu entre la SARL DANIEL RADIO TAXI immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 393 366 752, titulaire de l'autorisation de stationnement n°2 située sur la commune d'Orgueil, représentée par Monsieur Djamel ESSAHELI et de la société ABC TAXIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 451 200 281, représentée par Monsieur Patrice PADIE et signé le 29 janvier 2019,

**Madame le Maire,**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**- La société ABC TAXIS immatriculée 393 366 752 dont le représentant légal de l'entreprise est Monsieur Patrice PADIE est autorisé à faire stationner un véhicule taxi sur la voie publique de la commune d'Orgueil, jusqu'au 31 décembre 2020, et ce dans le cadre de son contrat de location-gérance conclu auprès de la SARL DANIEL RADIO TAXI identifiée sous le numéro et gérée par Monsieur Djamel ESSAHELI.

Cette autorisation de stationnement porte le numéro 20191204.

**Article 2-** Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant :

Véhicule de la marque MERCEDES BENZ dont le numéro d'immatriculation est EY- 930 - AJ.

Fait à Orgueil, le 30/12/2019

**Le Maire,**

**Catherine VILLAIN**

  
